

Mais, monsieur le président, cette affirmation du ministre est tout simplement une balourdise et une supercherie. La preuve à l'enquête a démontré que, même si le ministre avait voulu, de bonne foi, et avec moi, faire une enquête privée, il n'aurait rien trouvé, car tout lui avait été soigneusement caché, et les livres que nous aurions examinés ne nous auraient rien dit, car ils étaient falsifiés. Et je défie le ministre de me contredire quand j'affirme qu'à l'heure actuelle il lui est encore impossible de faire une enquête, car les documents sont détruits et les livres falsifiés.

Je comprends qu'il ne m'appartient pas de discuter la preuve, les faits ou le rapport du comité dans cette cause où je suis partie intéressée, mais je tiens à protester de toutes mes forces contre cette partie du rapport de la majorité qui m'attaque personnellement, et qui tente de me faire jouer le rôle du coupable en cette enquête.

La mentalité politique des honorables membres du Gouvernement, leur aveuglement partisan et haineux, les a empêché de réaliser, par leurs propres forces intellectuelles, la stupidité de l'action qu'ils commettaient en m'accusant—mais l'opinion publique, exprimée par la voix de tous les journaux de ce pays, indifféremment aux distinctions de partis et particulièrement les journaux libéraux eux-mêmes, et des plus grands, des plus lus et des plus influents de leur parti—a enfin rappelé les honorables messieurs aux lois de la convenance et leur a fermé la bouche sur cette honteuse partie de leur rapport.

Ce soir, pas un d'eux n'a osé commenter cette partie de leur rapport; ils se sont tus, parce qu'ils en ont tous eu honte, et qu'ils ont entendu le pays tout entier les conspuer, et eux qui, hier, parlaient de m'expulser et de me lyncher, n'ont plus un mot pour me condamner, et restent les lèvres stupidement closes devant l'expression du mépris que je leur jette de mon siège.

Les partisans du Gouvernement ont combiné tous leurs efforts, leur éloquence et leur subtilité à détourner la véritable signification de la présente enquête, en s'apitoyant sur le sort du député de Richelieu, et en rétrécissant tout ce débat à la mesquine mesure d'une question de piastres et de centins. Mais ils ne tromperont pas l'honnête bon sens du peuple de ce pays; ils ne tromperont pas la pure et limpide clairvoyance de ce bon juge intègre, qui, bien avant le ridicule effort de cette nuit, a condamné sévèrement le député, le ministre et les méthodes que j'ai dénoncés. Que les honorables membres de la droite comprennent bien que la présente question les dépasse tous, du plus petit jusqu'au plus grand; elle comporte le plus grand

de nos principes parlementaires, celui de l'intégrité du Parlement et de l'honneur de la nation.

C'est à cette hauteur que se trouve la véritable portée de ce débat, et pas une ligne plus bas.

Que ceux qui m'entendent et qui me regardent en face, des banquettes ministérielles, écoutent bien ceci: j'ai pour M. Lanctôt toute la sympathie et toute la déférence qu'un honorable membre de cette Chambre doit à un confrère; j'ai, pour tous ceux qui siègent en face comme à côté de moi, tout le respect qui leur est dû, mais qu'ils sachent bien une chose, c'est que quand cette sympathie viendra en conflit avec mon devoir, je n'hésiterai pas un seul instant à la sacrifier et à la fouler aux pieds; c'est que quand l'intérêt public, la moralité et ma conscience seront entre eux et moi, qu'ils se le tiennent pour dit, je leur passerai sur le corps, et je n'aurai aucun égard pour eux.

Et qu'ils me permettent de le répéter, il ne s'agit pas ici de M. Lanctôt, du parti libéral ou de qui que ce soit dans cette Chambre, mais bien seulement de la bonne administration des affaires publiques et de l'honneur de la nation.

Un honorable député criminaliste de Montréal, le député de Montcalm (M. Lafortune) a voulu faire du pathétique au milieu des balourdises de son grotesque discours; il m'a lancé des malédictions, des souhaits de malheur... il m'a jeté des sorts!... et m'a demandé compte des larmes que j'avais fait verser. Il a oublié pour un moment, et contre sa coutume, le ministère qu'il remplit. Lui, qui est chaque jour devant les tribunaux criminels, représentant la couronne, et demandant le châtimement des coupables, que me répondrait-il si je lui demandais compte des larmes qu'il fait verser chaque jour, lui qui réclame sans cesse des châtimements, et des supplices et même la mort.

Il est dans la même position que moi, et en portant les accusations que j'ai portées, je n'ai fait que remplir ici le sévère ministère qu'il remplit là-bas.

Maintenant, je sais que le très honorable premier ministre sera ici dans un instant, et qu'il votera pour la motion de blanchissage du député de Richelieu. Je lui demande de vouloir bien dire au pays si, en votant ainsi, il entend ratifier en tous points la conduite du député de Richelieu, et s'il veut faire savoir demain, aux milliers d'employés publics, aux députés, aux hommes publics qui liront le résultat de ce débat; s'il entend faire répéter demain dans toutes les demeures et à tous les foyers du pays, qu'il est permis à tous de détourner les biens et l'argent de l'Etat à leur profit, et s'il est prêt à couvrir de son manteau auguste de premier ministre de ce pays tous ces malversateurs, pourvu